



Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 3 mai 2019.

Le 3 mai 2019 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni à l'Espace Michel OLIVIER à THOUARS sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Présents :

Président :	Tony DAHAIS
Secrétaire :	Isabelle MARTIN
Vice-secrétaire :	Pierric BOINOT
Trésorier :	Didier RABIN
Vice-trésorière :	Anita DAHAIS

Membres : Alain SUDRAT, Alain BANCHEREAU, Olivier MARTIN, Stéphanie CHABAUTY, Mathieu ROUX, Patrick BOINOT, Sylvie PROUST, Vivien MARTIN (représentant des jeunes)

Excusés : Thomas BANCHEREAU et Marc AUBERT (vice-président), ont donné leur pouvoir à des membres présents.

Absents : Yvon MAROT (vice-président)

Début : 20h45

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 1^{er} mars 2019
- II. Remise en état de la ciblerie du stade Philippe MORIN
- III. Retour sur le tir en campagne de LUZAY du 7 avril 2019
- IV. Retour sur le championnat de France UNSS
- V. Retour sur la journée des Amazones du 23 mars 2019
- VI. Les compétitions organisées par notre compagnie :
 - La Division Régionale du 25 et 26 mai 2019
 - Tir extérieur spécial jeunes du mercredi 19 juin 2019

- Tir en salle des 9 et 10 novembre 2019
 - Le Tournoi National jeune 2020
 - Frais d'inscription aux concours organisés par la compagnie
- VII. Aides aux frais du stage de perfectionnement
 - VIII. Entraînements encadrés pendant les vacances scolaires
 - IX. Les conditions d'un refus d'adhésion d'un archer venant d'un autre club.
 - X. La journée des amazones du 23 mars 2019
 - XI. Animation pour Les amis de BAGNEUX le dimanche 8 septembre 2019
 - XII. Animation pour l'association de tir à la carabine de la CHAPELLE GAUDIN le 8 juin 2019
 - XIII. Les entraînements encadrés par le BE Jonathan HERIN
 - XIV. Demande de subvention : Fond de développement de la vie associative (FDVA)
 - XV. Demande de subvention pour les villes d'AREGENTON L'EGLISE et Luzay
 - XVI. Suivi du budget prévisionnel, état des finances
 - XVII. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 1^{er} mars 2019

Rien à signaler sur le compte-rendu du 1^{er} mars 2019, il est donc validé.

II. Remise en état de la ciblerie du stade Philippe MORIN

Il fallait trouver une date pour effectuer les travaux. La date du 22 juin a été retenue, avec une journée complète à partir de 9h00 et chaque participant apporte son pique-nique.

Il faut consolider le 40m. Alain demandera le manitou télescopique pour faciliter le travail. Il faut acheter de la lasure (chez Action) pour l'entretien de toutes les cibles.

Patrick propose de prolonger l'abri pour permettre un tir à l'abri en cas de pluie.

Alain S. propose une « Allonge mobile » qui se lèverait mais cela semble difficilement envisageable.

L'idée de l'abri prolongé est conservée pour une prochaine vague de travaux.

III. Retour sur le tir en campagne de LUZAY du 7 avril 2019

Très bon concours qui a rapporté 979,15 euros. Il a réalisé un plus grand bénéfice que notre concours salle de novembre.

Les archers participants étaient plutôt satisfaits et prêts à revenir une prochaine fois. Il n'y a eu qu'un seul mail d'une randonneuse mécontente.

Nous avons économisé 120 euros car nous étions sur un championnat départemental et donc la ciblerie était gratuite. (P.S : Depuis la réunion, une facture du comité

départemental devrait nous être envoyée pour le paiement de la ciblerie pour les archers du département (0,50€) et hors département (1,00€)

Des coupes et des lots ont été fournis par Madame GELLE Marie-Line, Conseillère Départementale pour le canton « Val de Thouet ». Nous remercions Monsieur MEUNIER Gilles, Maire de la commune de LUZAY, ainsi que Monsieur Claude MARROLLEAU, agent de Maîtrise de cette même commune

Félicitations à Mathieu pour son organisation de l'installation des cibles.

IV. Retour sur le championnat de France UNSS

Alain S. qui encadrait les jeunes du Lycée Jean MOULIN à Wissemburg avec un professeur d'EPS du lycée, nous a relaté le séjour. Noah, Mathias et Samuel, licenciés au club en compagnie d'Erine, ancienne archère du club et Louise une autre lycéenne officiant comme arbitre se sont bien débrouillés malgré quelques déconvenues.

Il existe une licence UNSS. La jeune arbitre gagne des points pour le bac.

Cette compétition a lieu souvent en même temps que d'autres compétitions d'autres sports, comme le rugby ou l'équitation.

Le lycée Jean Moulin a bien joué le jeu et pas le collège St Charles. C'est dommage pour eux car l'équipe aurait pu faire une très belle performance.

A noter que l'équipe des cadets de J.MOULIN a battu celle de l'école militaire de SAINT CYR.

Les jeunes sont partants pour recommencer l'année prochaine.

V. Retour sur la journée des Amazones du 23 mars 2019

Une quarantaine de femmes ont répondu présentes à cette demi-journée. Nous pouvons noter la présence de nos deux conseillères départementales Marie-Line GELLE et Esther MAHIET-LUCAS. Ce fut une belle réussite comme l'an passé, où grâce à cette action en faveur des féminines le club avait reçu 200 euros du comité régional.

VI. Les compétitions organisées par notre compagnie :

➤ La Division Régionale du 25 et 26 mai 2019

Il faut demander au maire d'ARGENTON L'ÉGLISE de prendre un arrêté pour interdire la circulation des personnes et des véhicules sur la route bordant les terrains de sports. Le mandat est validé. Alain B. enverra 2 liens Doodle, un pour la compétition et un pour l'organisation.

Le traçage du terrain aura lieu le jeudi 23 mai. La ciblerie doit être installée pour le samedi matin. La com-com n'a plus de camion à prêter. Il n'y a aucun véhicule pour le transport des cibles. Il serait nécessaire pourtant d'avoir un caisson. Peut-être que les cibles seront à récupérer à COURLAY. La récupération et l'installation des cibles se feront le vendredi après-midi du 24 mai. (Ps : Le transport de la

ciblerie a été assuré par des véhicules prêtés par nos partenaires (FONTENEAU PAYSAGE, BAUDRY Industrie, ACTEMIUM et le ROUGE-GORGE)

Il y aura un camion à charger jeudi soir au club mais ce doit être possible avec des voitures.

Tony va demander à Baudry Industrie s'ils peuvent nous fournir un véhicule. On en saura plus la semaine prochaine.

Patrick demandera le vin d'honneur pour le samedi et le dimanche, la machine de traçage et un cordeau.

Didier souligne qu'un jour il faudra peut-être envisager la location d'un véhicule plutôt que d'emprunter des camions à nos amis.

➤ **Tir extérieur spécial jeunes du mercredi 19 juin 2019**

Il faudra le Tivoli. Les deux arbitres prévus sont Christophe Tisserond et Tony. Il faut prévoir une caisse. On réserve l'accès aux archers deux-sévriens. Tony a demandé l'électricité et de l'eau. Ce concours se déroulera à partir de 15h00.

➤ **Tir en salle des 9 et 10 novembre 2019**

Ce concours est inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un courrier a été envoyé à la com-com pour la réservation de la salle, mais toujours pas de réponse du pôle sports.

➤ **Le Tournoi National jeune 2020**

Lors des TNJ de Ruelle la semaine précédente. Tony, Marie-Paule, Marc et Anita y étaient. Il y avait 290 archers à 20 euros l'inscription. Il s'agit d'un mini championnat de France. Axel (minime) et Axelle (minime) ont participé à ce TNJ. Marc et MPP suivent Axel et Axelle, il y aura donc une participation du club aux frais d'hôtel et du repas du soir pour les entraîneurs.

Si on le faisait à Thouars le lieu qui serait le mieux adapté serait l'hippodrome. Les dates 8, 9 et 10 mai 2020 semblent les plus intéressantes. Le montage se fait le vendredi matin car il y a entraînements officiels le vendredi après-midi. Il faut avoir une capacité très importante pour fournir des repas en dessous de 12 euros.

➤ **Frais d'inscription aux concours organisés par la compagnie**

Tony propose que les archers du club qui ne participent à aucun moment, que ce soit avant, pendant ou après à l'organisation aux concours que l'on organise paient la totalité des frais d'inscription à nos concours et non la moitié. Cela semble compliqué pour évaluer l'investissement de chacun à l'organisation de nos concours.

Les frais d'engagement pour les membres des équipes DR, DRJ et DRE ont été avancés par la compagnie. A chaque manche, les archers de ces équipes

remboursent à la compagnie ces frais d'engagement (9€ les adultes et 6€ pour les jeunes) Le Conseil a décidé que lors de la DRE à ARGENTON L'EGLISE, les archers tirant en individuel paieront la totalité des frais d'inscription comme les membres des équipes.

VII. Aides aux frais du stage de perfectionnement

Axel a participé à un stage de perfectionnement à Boé. Le stage coûtait 100 euros. Le club prend en charge jusqu'à 50% des frais sur justificatifs.

VIII. Entraînements encadrés pendant les vacances scolaires

Il y a trop peu de jeunes aux entraînements pendant les vacances donc il n'y aura plus d'entraînements encadrés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

IX. Les conditions d'un refus d'adhésion d'un archer venant d'un autre club.

Rappel d'un extrait de l'article 2 des statuts de la compagnie :

Pour faire partie de l'association en tant que membre actif, les candidats doivent être agréés par le Conseil d'administration. Le refus d'admission n'a pas à être motivé.

X. Animation pour Les amis de Bagneux le dimanche 8 septembre 2019

Depuis plusieurs années nous intervenons à Bagneux pour une animation. Cette année nous ferons comme d'habitude.

XI. Animation pour l'association de tir à la carabine de la Chapelle Gaudin le 8 juin 2019

Un lien Doodle sera mis en ligne à la mi-mai pour s'inscrire à l'animation.

XII. Les entraînements encadrés par le BE Jonathan HERIN

Nous renouvelons notre contrat avec Jonathan Hérin pour 2019-2020. Il y aura un nouveau planning.

XIII. Demande de subvention : Fond de développement de la vie associative (FDVA)

L'an dernier, cette demande avait été accédée sur l'aide à l'achat de matériel. (Arcs, flèches...) Notre demande n'avait pas reçu d'avis favorable du service instructeur. La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a refusé cette demande, car cette aide ne finançait pas l'achat de matériel, elle était plus destinée à l'aide au fonctionnement de l'association. Une nouvelle demande a été effectuée. Cette année, nous avons argumenté autrement, en mettant en avant les actions en faveur des femmes, des

handicapés et de gens éloignés de la pratique. Pour encourager ces personnes vers la compétition, nous avons orienté notre nouvelle demande pour « une aide financière à la compétition ».

XIV. Demande de subvention pour les villes d'ARGENTON L'EGLISE et LUZAY

La commune de Luzay a versé la somme de 80 euros et offert le vin d'honneur ainsi que la location de la salle lors de notre concours campagne et la commune d'Argenton l'Eglise 100 euros.

XV. Suivi du budget prévisionnel, état des finances

Sur le compte il y a 3826,52€ et 7868,67€ sur le livret. Il y a donc maintien des comptes. Il reste à percevoir Desnouhes, Krys, Sport 2000 et Actémium. Fonteneau, repart en sponsor ou en mécène.

XVI. Questions diverses

- Marc a envoyé par mail une photo de « repose-valise » que nous pourrions installer au bout de l'abri du pas de tir extérieur qui servirait aussi de cloison protectrice entre les cibles de 10 m et les autres.
- Il est nécessaire d'acheter de la ciblerie. 5 autres cibles noires sont prévues.
- Le pique-nique du tir du roi sera gratuit pour les entraîneurs ainsi que pour les invités du club.
- Remerciements aux jeunes qui se sont investis dans la peinture des cloisons protectrices de l'espace clubs. Une autre journée sera proposée pendant les vacances d'été (en juillet vraisemblablement), car ce n'est pas fini.

L'ordre du jour est épuisé à 23h52.

A THOUARS le 3 mai 2019

Le président de séance



La secrétaire de séance

